



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°19

Réunion du lundi 08 janvier 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

ETAMPES - STADE CLAUDE MINIER – NNI 912230202

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 21/04/2025.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 18/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN du 30/11/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite

Elle constate l'absence des tests insitu initiaux.

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité ainsi que d'un plan côté des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, et dans l'attente des tests in situ la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/06/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

AUBERVILLIERS – STADE DU DOCTEUR PIEYRE – NNI 930010301

Cette installation sportive est classée T6 SYN jusqu'au 26/09/2029.

Installation visitée par M. ORTUNO membre de la C.R.T.I.S., le 20/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de la moquette synthétique et de la demande de classement en niveau T5 SYN du 20/12/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- A.O.P. du 18/09/2019

Elle constate l'absence des tests insitu initiaux.

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un plan côté de l'aire de jeu et d'un plan côté des vestiaires.

Au regard des éléments transmis, et dans l'attente des tests in situ la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/06/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

1.2. Confirmations de niveau de classement

MORSANG SUR ORGE – STADE LEO LAGRANGE N°2 – NNI 914340102

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 09/01/2019.

Installation visitée par M. GAUVIN et M. BOISNOIR membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 14/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 14/11/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de masse
- Rapport de visite

Elle constate l'absence des tests insitu décennaux (date de mise à disposition : 07/10/2016 + 10 ans).

Elle constate aussi ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité ainsi que d'un pan côté de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, et dans l'attente des tests in situ la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/06/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

THIAIS – STADE ALAIN MINOUN 1 – NNI 940730201

La Commission accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

NOISY LE GRAND – STADE DES BORDS DE MARNE 1 – NNI 930510101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 16/12/2023.

Installation visitée par M. MAETZ membre de la C.R.T.I.S., le 14/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 18/12/2023 et des documents transmis :

- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite
- A.O.P. du 04/11/2003

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- **Zone de sécurité ligne de touche constatée de 2,40m (2,50m règlementaire obligatoire)**
- **Zone de sécurité ligne de but constatée de 2,30m (2,50m règlementaire obligatoire)**

Elle demande au gestionnaire de faire le nécessaire afin d'avoir une zone de sécurité de 2,50m minimum tout autour du terrain et libre de tout obstacle (Art. 3.3 – Règlement T.I.S. Ed 2021).

Elle constate aussi :

- **Absence d'un plan côté des vestiaires**
- **Zones techniques non tracées**
- **Etat de dégradation avancée des bancs de touches joueurs et officiels**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut proposer un classement de cette installation.

EVRY COURCOURONNES – STADE DU BORD DU LAC N°2 – NNI 911820102

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 22/10/2023.

Installation visitée par M. LAWSON membre de la C.R.T.I.S., le 23/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend de la demande de classement en niveau T5 SYN **non signée par le propriétaire** et des documents transmis :

- Rapport de visite
- Plan de l'aire de jeu
- A.O.P. du 18/09/2019

Elle constate l'absence des tests insitu initiaux.

Elle constate aussi les non-conformités suivantes :

- **Absence d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité**
- **Absence d'un plan côté des vestiaires**
- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**

Au regard des éléments transmis, et dans l'attente des tests in situ la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/06/2024.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

VILLIERS SUR MARNE – STADE OCTAVE LAPIZE 2 – NNI 940790202

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. prend note du courriel de la Mairie de Villiers sur Marne indiquant la mise à disposition des vestiaires de la Maison des Sports comprenant 2 vestiaires joueurs et un vestiaire arbitre (avec plans de situation et plan des vestiaires) les jours de match.

Elle accuse aussi bonne réception de la mise en conformité des fourreaux de corner.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/11/2032.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MEAUX – STADE ALBERTO CORAZZA 5 – NNI 772840105

La Commission accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

CORBEIL ESSONNES – STADE DE ROBINSON 2 – NNI 911740202

CORBEIL ESSONNES – STADE DE ROBINSON 3 – NNI 911740203

Installations visitées par M. BOISNOIR et M. GAUVIN membres de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 14/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des demandes de classement en niveau T6 PN du 18/12/2023 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Rapport de visite

Elle constate ne pas être en possession d'un Arrêté D'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Elle constate aussi les non-conformités mineures suivantes :

- **Absence de bancs de touche joueurs et officiels**
- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.**
- **Les aires de jeu ne sont pas protégées, absence de main courante ou de clôture grillagée sur au moins la longueur côté vestiaires (obligatoire pour un niveau T6)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 PN jusqu'au 07/01/2033 (date de mise à disposition : 07/01/2013 + 10ans).

NEUVILLE SUR OISE – STADE MUNICIPAL – NNI 954500101

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 09/09/2022.

Installation visitée par M. LACOUR et M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 15/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend de la demande de classement en niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 15/12/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- A.O.P. du 21/05/2015
- Plan de l'aire de jeu
- Tests in situ du 16/05/2023

Elle constate l'absence d'un plan côté des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2032.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et confirme le classement au niveau FOOTBALL A8 jusqu'au 30/09/2033.

HOUILLES – STADE MAURICE BAQUET 2 – NNI 783110102

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

NEUILLY PLAISANCE – STADE OMNISPORT 1 – NNI 930490101

Cette installation sportive est classée T5 PN jusqu'au 03/09/2023.

Installation visitée par M. REHOUDJA et M. ORTUNO membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 07/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend de la demande de classement en niveau T5 PN signée par le propriétaire le 07/12/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite
- A.A.C.
- Plan des vestiaires

Elle rappelle que la zone technique pour chacun des bancs doit être tracée en pointillés (Art 3.5)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 PN jusqu'au 03/09/2033.

LIVRY GARGAN – STADE PIERRE BEREGOVOY 1 – NNI 930460201

Cette installation sportive est classée T7 PN jusqu'au 21/05/2023.

Installation visitée par M. BAUDUIN membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 07/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend de la demande de classement en niveau T7 PN signée par le propriétaire le 11/12/2023 et des documents transmis :

- Rapport de visite de la C.D.T.I.S.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Absence de documents techniques (plan côté de l'aire de jeu, plan des vestiaires, A.A.C. ou A.O.P.)**
- **Absence de bancs de touche joueurs et officiel**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 PN jusqu'au 21/05/2033.

PARIS – STADE CHARLES RIGOULOT – NNI 751150301

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests in situ et transmet à la F.F.F pour confirmation du niveau de classement.

1.3. Changements de niveau de classement

HOUILLES – GYMNASSE JEAN BOUIN – NNI 783119903

Cette installation sportive est classée FUTSAL 3 jusqu'au 04/07/2033.

Installation visitée par M. DJELLAL membre de la C.R.T.I.S., le 27/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement en niveau FUTSAL 2 et des documents transmis :

- Plan côté du gymnase
- A.O.P.
- PV de la Commission de Sécurité
- Rapport de visite
- Courrier d'engagement de la Mairie de Houilles à réaliser les travaux demandés

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (pour un niveau FUTSAL 2) :

- **Absence lavabo EC/EF équipé d'une glace miroir dans les vestiaires joueurs**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 2 jusqu'au 04/07/2033.

Proposition de classement transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

NEUILLY-SUR-SEINE – GYMNASSE THEOPHILE GAUTHIER – NNI 920519901

Cette installation sportive est classée en niveau FUTSAL 3 jusqu'au 10/01/2033.

Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 21/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de niveau de classement avec l'objectif d'un classement en niveau FUTSAL 2.

Elle précise qu'un des 3 vestiaires joueurs fera office de local antidopage / infirmerie.

Ces locaux étant « hors d'atteinte du public » avec des sanitaires accessibles uniquement pour les joueurs, arbitres et délégués pendant la compétition.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 2 jusqu'au 10/01/2033.

Dossier transmis à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

CLAYE SOUILLY – STADE CLEMENT PETIT 1 – NNI 771180101

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 20/10/2022.

Suite à des résultats non conformes, contre-visite effectuée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 12/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 190 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.42
- Facteur d'uniformité : 0.64

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/01/2026.

ST MAUR DES FOSSES – STADE ADOLPHE CHERON – NNI 940680101

Reprise de dossier.

La Commission prend connaissance d'un éclairage en LED et accuse bonne réception de l'étude d'éclairage.

Elle propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 19/12/2025.

LE MESNIL LE ROI – STADE MAURICE REIN – NNI 783960201

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 15/09/2017.

A la demande de la ville du MESNIL LE ROI, contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 21/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 09/12/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 155 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41
- Facteur d'uniformité : 0.58

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/01/2026.

CARRIERES SUR SEINE – STADE DES AMENDIERS 1 – NNI 781240101**Reprise de dossier.**

L'éclairage de cette installation sportive est classé E7 jusqu'au 22/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S. des Yvelines, le 23/11/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 23/11/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 152 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.25
- Facteur d'uniformité : 0.43

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 23/11/2024.

MORANGIS – COMPLEXE SPORTIF DU COSEC 3 – NNI 914320103

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 04/01/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement signée par le propriétaire le 23/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 309 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52
- Facteur d'uniformité : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/01/2028.

LES LILAS – PARC DES SPORTS 2 – NNI 930450102

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 02/11/2023.

A la demande de la Mairie des Lilas, contrôle de l'éclairage effectué par M. BAUDUIN, membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 16/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 125 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.49
- Facteur d'uniformité : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/01/2026.

PANTIN – STADE MARCEL CERDAN 2 – NNI 930550302

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 02/11/2023.

A la demande de la Mairie de Pantin, contrôle de l'éclairage effectué par M. HORMI, membre de la C.D.T.I.S. de Seine Saint Denis, le 27/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 16/11/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 120 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.43

- Facteur d'uniformité : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/01/2026.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

TREMBLAY EN FRANCE - PARC DES SPORTS G. PRUDHOMME N°1 – NNI 930730101

Cette installation sportive est classée en niveau T4 PN jusqu'au 20/05/2024.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de réhabilitation d'une tribune et des vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signé du propriétaire le 01/02/2023
- Plan de masse du terrain (Football et rugby)
- Notes de présentation des travaux de réhabilitation de la tribune et des vestiaires.
- Plan de la rénovation des vestiaires (avec le plan actuel et futur au RDC)

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour cet aménagement de la tribune et des vestiaires.

GARGENVILLE – STADE M&M PLATERRIER 1 – NNI 782670101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E4 jusqu'au 18/12/2016.

La **C.R.T.I.S.** prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 19/12/2023.
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 104 m x 66 m) avec 4 mâts de 23m équipés de 5 projecteurs LED de 1540 W (20 projecteurs MAXI PRO OPT PL 33T au total)
- Etude d'éclairage du 16/11/2023 de URBALUX.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : **278 lux**
- Facteur d'uniformité : **0,81**
- Rapport Emin/Emax : **0,59**
- Eblouissement (Glare rating) GR max :43
- Angle : 70 °

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

La Commission attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

4. DIVERS

BRUNOY – STADE PARFAIT LEBOURG – NNI 911140201

Dossier transmis par la Commission des Compétitions.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'un match arrêté suite à l'impossibilité d'allumer l'éclairage de l'installation lors de la rencontre BRUNOY FC / SENART MOISSY du 03/12/2023 en U17 R2/B.

La Commission rappelle que l'éclairage de cette installation sportive n'est plus classé depuis le 17/02/2022 et qu'en cas de programmation d'une rencontre en nocturne, le terrain doit être équipé d'un éclairage classé.

Elle demande au gestionnaire de l'installation de se rapprocher de la C.R.T.I.S. pour faire classer l'éclairage de cette installation sportive.